

Mémoire de fin d'études

Titulaire

Eric VAN ESSCHE (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

MEMO-P5208

Crédits ECTS

15 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Deuxième quadrimestre

Campus

Flagey

Contenu du cours

Le mémoire ne peut pas se limiter à :

- > Un résumé ou une synthèse de la littérature existante
- > Un rapport descriptif d'une expérience en milieu professionnel
- > Une succession d'idées collectées sur internet

Il se compose nécessairement de:

- > La définition d'une problématique
- > La synthèse de la littérature
- > La démarche méthodologique
- > L'analyse et ses résultats

Il s'agit de combiner utilement le respect des méthodes du travail universitaire avec les spécificités de la réflexion architecturale, en décloisonnant le travail de la pensée discursive et celui de la pensée spatiale. Bien que prépondérant, le travail d'écriture n'empêchera pas de se servir le cas échéant d'outils de représentation graphique. Le mémoire peut favoriser le dialogue entre l'analyse écrite et l'analyse visuelle, sans devoir renoncer au texte mais sans faire pour autant l'impasse sur les questions de représentation.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

À l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de:

- > Définir/identifier une problématique
- > Mettre en place une démarche visant à rechercher des solutions au problème posé

- > Choisir une méthodologie adaptée
- > Prendre du recul par rapport au sujet traité en y apportant ses réflexions personnelles

Le mémoire de Master a pour objectif de développer les capacités critiques de l'étudiant en lui apprenant à poser un regard original et réflexif sur un sujet donné, en se basant sur la récolte des sources, qui seront lues, synthétisées, analysées en les confrontant les unes aux autres puis utilisées à des fins argumentatives personnelles.

Pré-requis et co-requis

Cours pré-requis

MEMO-P4208 | Méthodologie du Mémoire de fin d'études | 5 crédits

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Enseignement placé sous la conduite du promoteur mais nécessitant une capacité d'autonomie de la part de l'étudiant conduisant principalement seul ses recherches.

Contribution au profil d'enseignement

DEVELOPPER UNE ATTITUDE REFLEXIVE ENRICHISSANT LES THEORIES ET LES PRATIQUES DE L'ARCHITECTURE.

A. Connaître les arguments qui fondent la spécificité du langage architectural. Se constituer une culture architecturale et l'exprimer dans une démarche personnelle.

B. Maîtriser un ensemble de bases théoriques et méthodologiques des disciplines associées à l'architecture : sciences humaines et sociales, sciences et techniques, art et culture, en vue de les utiliser à bon escient pour enrichir la discipline architecturale.

C. Intégrer ces ressources indispensables, être capable d'en faire un usage critique et réfléchi, et de pouvoir les saisir comme des opportunités plutôt que des contraintes.

D. Fabriquer et transmettre une expertise spatiale en usant des compétences acquises dans les disciplines de la représentation et de la communication. En développer un usage réflexif de manière à en faire des ressources plutôt que de simples instruments.

E. Problématiser en termes scientifiques des questions de recherche et être en mesure de les communiquer.

CONSTRUIRE, EN TANT QU'ARCHITECTE, UN ENGAGEMENT CITOYEN ET UNE PRATIQUE ETHIQUE ET RESPONSABLE

A. Envisager l'architecture comme discipline culturelle en perpétuel renouvellement, en relations constantes avec les évolutions des pratiques artistiques et des expérimentations sociales.

B. Identifier, comprendre et déconstruire les évidences, les opinions et lieux communs en adoptant une posture critique à

l'égard de l'architecture dans ses multiples dimensions et les réactions qu'elle suscite.

C. Saisir les enjeux sociaux, politiques, éthiques des projets architecturaux et développer une attitude responsable à leur égard.

D. Connaître les acteurs des processus de production de l'architecture, identifier de manière critique leurs positions, leurs raisons.

Références, bibliographie et lectures recommandées

BEAUD, Michel, L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net, La Découverte, 2006 (5e édition)

BOULOGNE, Arlette, Comment rédiger une bibliographie, Paris, Armand Colin, 2005

ECO, Umberto, Comment écrire sa thèse, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 2016 (19761)

FRAGNIERE, Jean-Pierre, Comment réussir un mémoire, Dunod, 2009 (4e édition)

KALIKA, Michel, Le Mémoire de master, Dunod, 2012

MACE, Gordon & PÉTRY, François, Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales, coll. « Méthode en sciences humaines », Louvain-la-Neuve, Be Boeck, 2000

MESGUICH, Véronique & THOMAS, Armelle, Net recherche 2013. Surveiller le web et trouver l'information utile, Bruxelles, De Boeck, coll. « Information & Stratégie », 2013

OLIVIER, Lawrence et alii, L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode, Paris, L'Harmattan, 2005

PIOLAT, Annie, La Recherche documentaire: manuel à l'usage des étudiants, doctorants et jeunes chercheurs, Solal, 2002

Support(s) de cours

Syllabus

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Flagey

Contact(s)

Eric VAN ESSCHE eric.van.essche@ulb.be

(pour les questions administratives: Najat VERREYCKEN memoire.archi@ulb.be)

Méthode(s) d'évaluation

Présentation orale et Travail personnel

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Pour être admissible à l'évaluation, un mémoire doit absolument recevoir de son promoteur l'autorisation à être déposé par l'étudiant. Sans cette autorisation, le mémoire ne pourra être présenté en défense orale et être évalué par le jury.

La défense publique est l'ultime étape du processus. Elle se déroule devant un jury qui a pour objectif d'évaluer :

- > La compréhension et maîtrise du sujet
- > La maîtrise des techniques de présentation orale
- > La capacité à répondre aux questions du jury se rapportant au travail
- > La capacité à gérer/surmonter les éventuels obstacles et difficultés

Le mode de présentation est libre: il vous appartient de définir la meilleure façon de présenter et défendre votre sujet avec votre promoteur. La présentation orale peut être vue comme une synthèse du travail écrit (parfois en insistant sur l'un ou l'autre point particulier du travail écrit) ou un complément à ce travail tout en veillant à rester cohérent avec ce qui a été rédigé.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Le jury est composé comme suit :

- > Le promoteur
- > Le lecteur externe
- > Le lecteur interne.

Chaque membre du jury attribue une note sur 20 à l'exception du promoteur qui en attribue deux: une première qui est transmise au président de jury avant la présentation et qui reflète son appréciation générale des échanges tout au long du travail. La seconde tient compte de la présentation orale, au même titre que les autres membres du jury.

La moyenne des notes est calculée à l'issue des débats de la délibération est c'est la note finale qui sera communiquée.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté d'Architecture La Cambre Horta

MA-ARCH | Master en architecture | finalité Spécialisée/bloc 2